

## Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2022 19h15

Monsieur le Maire ouvre la séance, excuse les absents : Philippe Lannes, Michel Anric, Vincent Cahusac, Lisa Guitard, Sophie Bonnery, Stéphane Prieto, Virginie Tomasello

**Donnent procuration** : Philippe Lannes donne procuration à Thierry Paraire, Michel Anric donne procuration à Patrick Izard, Vincent Cahusac donne procuration à Marilyne Cros, Lisa Guitard donne procuration à Hélène Marty, Sophie Bonnery donne procuration à Marie-Hélène Boyer, Stéphane Prieto donne procuration à Sylvie Thomas, Virginie Tomasello donne procuration à Jessica Journet

*Hélène MARTY est élue secrétaire de séance.*

### 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 mars 2022.

### 2- Désignation du conseiller municipal chargé de faire approuver les comptes administratifs

Le Conseil Municipal désigne Thierry Paraire, en tant qu' élu chargé de faire approuver les comptes administratifs 2021.

### 3- Approbation du compte administratif de la Régie des transports 2022

Après présentation des résultats 2021, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la régie transport, dont les chiffres sont les suivants :

- dépenses de fonctionnement:	- 42 323.78 €
- recettes de fonctionnement:	+47 370.86 €
- excédents reportés :	+ 10 280.00 €
- solde section de fonctionnement:	+ 15 327.17 €
- dépenses d'investissement:	-76 920.61 €
- recettes d'investissement:	+ 9 982.00 €
- excédents reportés :	+92 686.33 €
- solde section d'investissement :	+25 747.72 €

#### Restes à réaliser:

- Dépenses d'investissement :	0 €
- Recettes d'investissement :	0 €

### 4- Vote du compte de gestion de la Régie des Transports 2021

Les chiffres du compte de gestion de la régie des transports 2021 étant concordants avec ceux du compte administratif de la régie des transports 2021, le Conseil Municipal vote le compte de gestion.

### 5- Affectation du résultat – Régie des transports

Le Conseil Municipal vote les affectations de résultats suivantes afin de les reporter au budget de la régie des transports 2022:

Solde section de fonctionnement 2021 + excédents 2020 reportés= +15 327.17 €

Article 002 (excédents reportés de fonctionnement)= +15 327.17€

Solde section d'investissement 2021 + excédents 2020 reportés = **+25 747.72 €**

Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes-dépenses)= 0

**Article 001** (excédents reportés d'investissement)= **+25 747.72 €**

## **6- Vote du budget Régie des transports 2022**

Le Conseil Municipal vote le budget régie des transports, en équilibre, tel que suit :

Section de fonctionnement, en recettes et en dépenses : +66 034.79€

Section d'investissement, en recettes et en dépenses: +35 729.72€

## **7- Approbation du compte administratif du budget communal 2021**

Après présentation des résultats 2021, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal, dont les chiffres sont les suivants :

- dépenses de fonctionnement:	-1 870 413.24 €
- recettes de fonctionnement :	+2 554 646.39 €
- excédents reportés :	+1 638 968.34 €
- solde section de fonctionnement:	+2 323 201.49 €
- dépenses d'investissement:	-1 405 398.16 €
- recettes d'investissement:	+1 447 410.51 €
- déficit reporté :	- 242 524.31 €
- solde section d'investissement :	- 200 511.96 €

### **Restes à réaliser:**

- Dépenses d'investissement :	-2 039 368.33 €
- Recettes d'investissement :	+1 362 095.98 €

## **8- Vote du compte de gestion du budget communal 2021**

Les chiffres du compte de gestion du budget communal 2021 étant concordants avec ceux du compte administratif du budget communal 2021, le Conseil Municipal vote le compte de gestion.

## **9- Affectation du résultat – Budget communal**

Après présentation des résultats du compte administratif 2021, lesquels permettent de calculer les résultats à reporter au budget communal 2022 :

Solde section de fonctionnement 2021 + excédent 2020 reportés=2 323 201.49

Solde section d'investissement 2021 + déficit 2020 reportés = - 200 511.96

Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes-dépenses)= - 677 272.35

Total du montant de l'investissement dont il faut une affectation en recette pour équilibrer la section d'investissement 2022 : - 877 784.31

**Par conséquent, afin que le budget 2022 soit élaboré avec une section d'investissement remise en équilibre il convient d'affecter les sommes suivantes :**

**Article 1068** (recette d'investissement) = + 877 784.31€

**Article 002** (excédent reporté de fonctionnement) = 2 323 201.49 – 877 784.31= 1 445 417.18 €

**Article 001** (déficit reporté d'investissement) = - 877 784.31€

Le Conseil Municipal vote les affectations telles que présentées ci-dessus.

### **10- Vote du budget communal 2022**

Le budget communal 2022 a été voté en équilibre, par le Conseil Municipal, tel que suit :

**Section de fonctionnement : + 3 639 177.18€**

**Section d'investissement : + 3 951 497.88€**

### **11- Vote des taux des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, dans sa volonté de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, vote les taux suivants (même taux que 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation) :

- Taxe sur le foncier bâti : 63.22%
- Taxe sur le foncier non bâti : 82.33%

### **12- Instauration d'un permis de louer – accord de principe**

Après avoir entendu Monsieur le Maire faisant état de certains logements insalubres, pour lesquels le cabinet intervenant à échelle du département, mandataire d'une maîtrise d'œuvre sociale, a constaté des manquements au règlement sanitaire départemental, le Conseil Municipal vote un accord de principe afférent à la recherche d'éléments permettant l'instauration d'un permis de louer sur le territoire communal.

### **13- Autorisation de solliciter des organismes bancaires**

Le budget communal 2022 présente un emprunt de 200 000.00€ destiné à financer les opérations suivantes :

170 000.00€ pour l'aménagement de la place de la musique

20 000.00€ pour l'aménagement de la maison du tourisme

10 000.00€ pour l'aménagement des containers

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes bancaires et à signer les actes y afférents.

### **14- Ouverture du service au public de la piscine communale**

Le Conseil Municipal vote l'ouverture de la piscine communale, telle que suit :

- le 1<sup>er</sup> juin pour les scolaires et les élèves en 6<sup>ème</sup> du Collège de BRAM tous les jours de la semaine.
- à partir du 15 juin : en plus des scolaires la semaine, ouverture de la piscine au public les mercredis après-midi et le week-end de 14h30 à 19h30.

- ouverture au public du 6 juillet jusqu'au 31 août 2022  
du lundi au vendredi 10h45-12h30 et de 14h30-19h30  
le week-end 10h00-12h30 et 14h00-19h30

#### **15- Ouverture du service au public du camping communal**

Le Conseil Municipal vote l'ouverture du camping communal pour la saison 2022 dès le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août.

#### **16- Proposition de la gratuité de la piscine au profit des usagers du camping communal**

Le Conseil Municipal délibère favorablement à ce que l'utilisation de la piscine par les usagers du camping soit gratuite, en fonction du nombre de nuitées, et de la location.

#### **17- Ouverture anticipée du camping pour le festival de bandas**

Afin de garantir la sécurité des festivaliers souhaitant pleinement profiter du festival de bandas qui aura lieu du 10 au 12 juin 2022, le Conseil Municipal vote l'ouverture anticipée, momentanée, et gratuite du camping communal du 10 au 12 juin 2022.

#### **18 -Ouverture des postes de saisonniers pour la saison estivale 2022.**

Le Conseil Municipal ouvre les postes de saisonniers suivants pour la saison estivale 2022 :

##### **Juin 2022 :**

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe pour la régie diverse –piscine et camping-, rémunéré sur l'indice brut 367,
- 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe pour l'entretien de la piscine, rémunérés sur l'indice brut 367,
- 1 poste de maître-nageur à temps complet faisant office de chef de bassin rémunéré sur la base de l'indice brut 432 – NBI de 15 points d'indice brut,
- 1 poste de maître-nageur pour le mois de juin, rémunéré sur l'indice brut 419
- 1 BNSSA rémunéré sur l'indice brut 372
- 1 adjoint technique de 2ème classe chargé de la tenue du vestiaire de la piscine, rémunéré sur l'indice brut 367,

##### **Du 6 juillet jusqu'au 31 août 2022**

- 2 adjoints techniques de 2ème classe affectés au Service Technique,
- 2 adjoints techniques de 2ème classe chargés de la tenue du vestiaire de la piscine,
- 2 postes d'adjoints techniques de 2ème classe chargés du nettoyage de la piscine et de l'entretien de l'ensemble socio-éducatif,
- 1 adjoint technique de 2ème classe affecté à la régie des recettes diverses- piscine et camping

Les emplois ci-dessus sont rémunérés sur la base de l'indice brut 367.

- 1 maître-nageur sauveteur à temps complet, chef de bassin rémunéré sur la base de l'indice brut 432- NBI de 15 points d'indice brut
- 1 maître-nageur sauveteur à temps complet, rémunéré sur l'indice brut 419
- 1 BNSSA rémunéré sur l'indice brut 372

**19- Subvention au profit des réfugiés/déplacés ukrainiens.**

Le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention de 2 000.00€ au profit de l'Association « Aude Solidarité », volet aide au profit des réfugiés/déplacés ukrainiens.

**20- Questions diverses**

**21- Informations**

**Fait à MONTREAL le 31 mars 2022**

**Le Maire**

**Bernard BREIL**

 